



## 1 L'assainissement collectif

### 1.1.1 Le contrat

La société Veolia assure la compétence assainissement sur la commune de Nyons. Il s'agit d'un contrat en affermage, Veolia est délégataire du service et assume les prestations de collecte des eaux usées, dépollution, refoulement et relèvement ainsi que la gestion clientèle.

### 1.1.2 La station d'épuration

Une nouvelle station d'épuration (STEP), capable de traiter les effluents domestiques de Nyons, Venterol et Aubres ainsi que les rejets de plusieurs entreprises Nyonsaises, a été mise en service en 2012. Elle permet de traiter particulièrement le phosphore et l'azote, d'effectuer une meilleure extraction des boues via la mise en place d'une centrifugeuse et de traiter une plus grande quantité d'effluents. En effet, pour les besoins liés à l'activité touristique de la commune, l'évolution démographique et l'impact des industries locales (notamment en période de fortes productions agricoles), la STEP a été dimensionnée pour 18 500 équivalent-habitants (EH). Les rejets se font dans l'Eygues, la filière de traitement se fait par compostage des boues activées. Elles sont ensuite valorisées en tant qu'engrais agricoles mais aussi en apport énergétique pour la production de biogaz, bio-polymères et bio-plastiques.

	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Volume entrant (m3/j)</b>			0	1 552	1 397
Capacité hydraulique (m3/j)		5 918	5 918	5 918	5 918
<b>Charge DBO5 entrante (kg/j)</b>			551	651	502
Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)		1 026	1 026	1 026	1 026





### 1.1.3 Le réseau d'assainissement

<b>Canalisations</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>N/N-1</b>
Longueur totale du réseau (km)	54,0	54,0	61,7	62,8	64,8	3,2%
Canalisations gravitaires (ml)	52 821	52 825	58 026	59 079	61 131	3,5%
<i>dont eaux usées (séparatif)</i>	21 903	21 905	24 702	25 158	26 068	3,6%
<i>dont unitaires</i>	19 924	19 924	18 800	18 805	18 804	-0,0%
<i>dont pluviales (séparatif)</i>	10 994	10 996	14 524	15 116	16 259	7,6%
Canalisations de refoulement (ml)	1 207	1 206	3 696	3 696	3 697	0,0%
<i>dont eaux usées (séparatif)</i>	1 207	1 206	3 696	3 696	3 697	0,0%
<b>Branchements</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>N/N-1</b>
Nombre de branchements eaux usées séparatifs ou unitaires	2 097	2 104	2 104	2 104	2 104	0,0%
Nombre de branchements eaux pluviales séparatifs	190	190	190	190	190	0,0%
<b>Ouvrages annexes</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>N/N-1</b>
Nombre de bouches d'égout, grilles avaloirs	434	434	434	434	658	51,6%
Nombre de regards	817	817	817	817	1 769	116,5%
Nombre de déversoirs d'orage	7	7	7	7	14	100,0%

### 1.1.4 Les abonnés et volumes traités

En 2014, la commune de Nyons comptait 6641 habitants. Le service assainissement recense quant à lui 3875 abonnés soit environ 6 903 habitants (estimation). En 2015, 533 451 m<sup>3</sup> ont été traités par la STEP de Nyons, les détails par commune ne sont pas disponibles.

	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>N/N-1</b>
<b>Nombre d'abonnés (clients) desservis</b>	<b>3 735</b>	<b>3 765</b>	<b>3 789</b>	<b>3 815</b>	<b>3 877</b>	<b>1,6%</b>
Abonnés sur le périmètre du service	3 734	3 764	3 787	3 813	3 875	1,6%
Autres services (réception d'effluent)	1	1	2	2	2	0,0%
<b>Assiette de la redevance (m3)</b>	<b>434 549</b>	<b>394 216</b>	<b>382 910</b>	<b>373 829</b>	<b>380 929</b>	<b>1,9%</b>
Effluent collecté sur le périmètre du service	434 549	394 216	382 910	373 829	380 929	1,9%
Autres services (réception d'effluent)				0		
<b>Nombre d'habitants desservis total (estimation)</b>	<b>7 349</b>	<b>7 357</b>	<b>7 245</b>	<b>7 078</b>	<b>6 903</b>	<b>-2,5%</b>

<b>LA DEPOLLUTION</b>	<b>PRODUCTEUR</b>	<b>VALEUR 2015</b>
Volume arrivant (collecté)	Délégitaire	509 760 m <sup>3</sup>
Charge moyenne annuelle entrante en DBO5	Délégitaire	502 kg/j
Charge moyenne annuelle entrante en EH	Délégitaire	8 359 EH
Volume traité	Délégitaire	533 451 m <sup>3</sup>

## 2 L'assainissement non collectif

La Communauté de Communes du Val d'Eygues (CCVE) est compétente en matière de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif en vertu d'un arrêté préfectoral modifiant ses statuts en date du 3 août 2004. Le service est exploité en régie, il a été mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 2006 pour l'ensemble des communes membres : Arpavon, Aubres, Châteauneuf-de-Bordette, Chaudebonne,



Condorcet, Curnier, Eyroles, Le Poët-Sigillat, Les Pilles, Mirabel-aux-Baronnies, Montaulieu, Nyons, Piégon, Sahune, Sainte-Jalle, Saint-Ferréol-Trente-Pas, Saint-Maurice-sur-Eygues, Valouse, Venterol, Vinsobres.

Sur l'ensemble du territoire de la CCVE, on dénombre 2184 dispositifs ANC, le détail par commune n'est pas disponible.

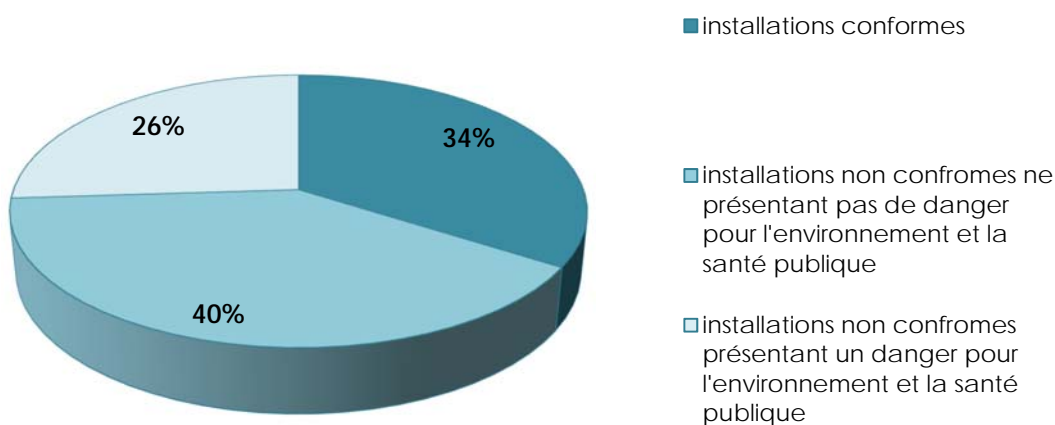
Conformément à l'article L. 2224-8 du CGCT, le SPANC du Val d'Eygues exécute les missions obligatoires suivantes:

- Contrôle de conception et d'implantation : instruction des déclarations d'installation d'assainissement neuves ou à réhabiliter, afin de vérifier que la conception technique et l'implantation des dispositifs d'assainissement soient conformes à la législation et adaptés aux contraintes sanitaires et environnementales.
- Contrôle de bonne exécution: contrôle de la réalisation des travaux pour les installations neuves ou réhabilitées sur site et avant recouvrement.
- Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien : contrôle des installations existantes, afin d'établir un état des lieux des installations et d'évaluer les dangers pour la santé des personnes ou les risques avérés de pollution de l'environnement.
- Pour l'ensemble des dispositifs, vérification périodique du bon fonctionnement des ouvrages ainsi que de la réalisation des vidanges. La fréquence de contrôle périodique est modulable dans la limite des dix ans fixée par la loi Grenelle 2. Cette fréquence peut varier selon l'évaluation de l'installation au regard des risques environnementaux et dangers sanitaires.
- Dans le cadre des transactions immobilières, contrôle des ouvrages. Ce contrôle est réalisé spécifiquement pour la vente à la demande des propriétaires.

Les contrôles réalisés sur les installations révèlent les données suivantes :

	<b>2015</b>
Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (VP 167)	2 101
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité (VP 166)	725
Nombres d'installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement (VP 267)	834
<b>Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif en % (indicateur P301.3)</b>	<b>74 %</b>

### SPANC de la Communauté de Communes du Val d'Eygues





### 3 Besoins futurs et conclusions

Le PLU de Nyons inscrit la possibilité d'accueillir 684 habitants supplémentaires.

L'estimation du nombre d'habitants sur la commune en 2017 est de 6758 habitants.

Le nombre total d'habitants à l'horizon du PLU est d'environ 7442 habitants.

La station d'épuration est dimensionnée pour 1/8500 eq/habitants. Elle est donc en capacité de traiter les effluents liés à cet accroissement démographique basé sur un rythme de 0.8% par an. On rappellera que lors de sa conception elle a été dimensionnée pour une croissance démographique d'environ 1% par an.